

Je veux vous entretenir aujourd'hui de la réforme des institutions nationales. Un des autres changements fondamentaux apportés par l'équipe de Brian Mulroney a été d'ouvrir ces institutions. Pendant trop longtemps, trop peu de personnes ont fait la pluie et le beau temps à Ottawa. Nous avons changé cela.

Ainsi, le Parlement peut aujourd'hui se prononcer sur les nominations à des postes supérieurs. Les gouvernements provinciaux ont été appelés à participer directement aux négociations commerciales bilatérales et multilatérales. Les premiers ministres se rencontrent annuellement, en plus des conférences spéciales tenues sur la constitution, les droits des autochtones et le commerce. Et ces réunions ont lieu non seulement à Ottawa, mais partout au pays. Le Parlement mène maintenant ses propres enquêtes, élit son propre président et peut même forcer le gouvernement à répondre officiellement à toutes les recommandations faites par des comités. C'est à nous que les provinces doivent d'avoir des représentants commerciaux dans les ambassades du Canada. Il y a eu au niveau ministériel 547 réunions fédérales-provinciales officielles au cours des trente derniers mois. Des personnes de l'extérieur de la région de la capitale nationale ont été nommés sous-ministres dans des portefeuilles clés, y compris les Finances, la Justice, les Sciences et la Technologie, et les Relations fédérales-provinciales. Les femmes sont traitées sur le même pied que les hommes lorsqu'il s'agit de nominations dans la Fonction publique fédérale, y compris aux postes les plus élevés. Des agriculteurs sont nommés à la Banque du Canada. Nous modelons le système à l'image du pays.

Soyons justes et admettons qu'il s'agit là d'un dossier impressionnant pour les trente premiers mois - et nous ne faisons que commencer. Mais, de même que nos possibilités financières sont limitées par les déficits accumulés au cours des années de règne libéral, de même notre capacité de rénover nos institutions est limitée par un autre héritage de l'époque Trudeau - un accord constitutionnel que le Québec refuse de signer. Nous avons appris lors de la dernière Conférence sur les droits autochtones à quel point cela peut être restrictif. Une formule d'amendement conçue pour dix provinces ne saurait être efficace lorsqu'il n'y en a que neuf. Sur un plan pratique, nous ne pourrons procéder à nombre des grandes réformes envisagées tant que le Québec n'aura pas réintégré le giron constitutionnel.

Les premiers ministres provinciaux reconnaissent cette réalité. C'est pourquoi, réunis à Edmonton en août dernier, sous la présidence de M. Getty, ils ont convenu à